

vous proposent une journée de formation et de réflexion sur le thème :

## Service public national, service public local :

### l'exemple de l'électricité

**Le samedi 17 décembre 2011  
de 9h15 à 18h00**

**au local de la Gauche Citoyenne  
1, rue Noël Pons  
92000 NANTERRE**

### Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue-constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

**Les frais de transport et d'hébergement** éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement**, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

**Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.**

Les tarifs pour la journée :

Élu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	300 €
- de 5000 à 10000	400 €
- de 10000 à 30000	500 €
- de 30000 à 50000	600 €
- de 50000 à 75000	700 €
- de 75000 à 100000	750 €
- plus de 100000	800 €

Élu-e-s des arrondissements PLM  
Conseillers Généraux et Régionaux

Les tarifs comprennent les frais de formation.

Les tarifs comprennent les frais de formation. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

## Bulletin d'inscription à la journée de formation (valant convention simplifiée de formation) Service public national, service public local : l'exemple de l'électricité

Le 17 décembre 2011, de 9h15 à 18h00, au local de la Gauche Citoyenne, 1, rue Noël Pons 92000 NANTERRE

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94) par télécopie au 01 43 79 32 09

Bulletin à renvoyer par courrier ou

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
Email : \_\_\_\_\_  
Fonction élective : \_\_\_\_\_

Conseil général : \_\_\_\_\_  
Conseil régional : \_\_\_\_\_  
Collectivité territoriale : \_\_\_\_\_  
Commune de : \_\_\_\_\_

Signature du candidat à la formation \_\_\_\_\_  
Signature du responsable \_\_\_\_\_  
avec cachet : \_\_\_\_\_

CACHET

# Service public national, service public local l'exemple de l'électricité



**Le 17 décembre 2011 (matinée)**

9h15 Accueil des participants

9h30 **Introduction**

9h45 **MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ : LES ÉTAPES DE L'OUVERTURE**

**Marché de l'électricité, qui fait quoi?**

- Les quatre métiers de l'électricité
- Les acteurs
- Focus sur le rôle des collectivités

**Que devient EDF dans un marché en concurrence ?**

**Que devient le prix de l'électricité dans un marché ouvert ?**

**Conséquences de l'ouverture du marché pour les particuliers**

**QUESTIONS - DÉBAT**

13h15 *Déjeuner*

**Le 17 décembre 2011 (après-midi)**

14h30 **ACTUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ ET CONSÉQUENCES POUR LES CLIENTS PARTICULIERS ET LES FAMILLES EN PRÉCARITÉ**

**Un nombre important de textes législatifs et réglementaires ont été adoptés en 2009 et 2010 en matière de tarification de l'électricité**

**Actualité de l'électricité**

**La LOI NOME**

**La fin de la péréquation entre les consommateurs**

**La précarité « électrique » en périphérie parisienne**

**Les droits d'accès en matière d'électricité**

**TPN, Suspension d'électricité, aides publiques**

**QUESTIONS - DÉBAT**

16h45 **LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC AUJOURD'HUI**

**Au niveau local : gestion direct, syndicat, concession : qui fait quoi ?**

**La question des réseaux et la fibre ? et le très haut débit ?**

**QUESTIONS - DÉBAT**

18h00 Fin de la journée de formation

## INTERVENANTS :

**Gérard PERREAU-BEZOUILLE**, Vice président d'un syndicat intercommunal, agrégé d'économie-gestion

**Ramon FALGUIER**, Administrateur territorial

**Formation et Citoyenneté**  
**21 ter, rue Voltaire**  
**75011 Paris**

formation  
**& citoyenneté**